a S. A. le Prince Corsini

Le Direct.r de l'Ecole Imp.le des beaux arts ~~a Rome~~ Suplie S. A. le Prince Corsini de permettre que le S.r Demeulemester Pensionnaire de S. M. à l'Ecole Imp.le de Rome puisse voir et consulter les Estampes des grands Maîtres qui sont a la Bibliotheque de son Palais et particulierement l'oeuvre de Raphael gravé par Marc antoine et autres artistes celebres : le d.t S.r Meulemester ayant ~~lui même~~ entrepris de graver les Loges de Raphael dont quelques parties ~~tableaux~~ sont effacées, a quelquefois besoin d'avoir recours a ces gravures anciennes pour le guider et completer son ouvrage dont ~~que~~ le Gouvernement protege et encourage l'auteur. C'est d'après l'assurance que S. E. voulut bien donner au Directeur d'accorder quelquefois cette permission qu'il prend la liberté de lui rappeller cette promesse en s'assurant qu'on en usera de la permission avec la reserve et la discretion convenable, les artistes sachant m'etant par leur profession même admirateurs et conservateurs des chef d'oeuvre

~~Le Directeur est esperé que S. A. voudra bien accorder cette permission et etre persuadé qu'on en usera avec la reserve et la discretion convenable. Il supplie S. A. d'agréer l'assurance de son profond Respect~~